

Désertines

53

Commune de la Mayenne

Bulletin Municipal
Juillet 2023



www.desertines53.fr

SOMMAIRE

- **Le mot du maire** **page 2**

- **Informations importantes extraites
des différentes réunions** **page 3**

- **La vie communale** **page 15**

- **Les associations du canton** **page 20**

- **En bref** **page 20**

- **Les Associations** **page 24**

- **Numéros utiles** **page 31**

LE MOT DU MAIRE

Je ne peux écrire ces quelques mots sans avoir une pensée pour Éric Blanchet qui s'est toujours investi dans la réalisation de ce bulletin municipal, comme dans toutes ses missions d'adjoint. Nous garderons le souvenir d'un élu disponible, très engagé au service de sa commune dans l'intérêt général.

Pour lui succéder Dominique Lodé a été élu adjoint, il m'accompagne avec Marie Bricet dans le fonctionnement quotidien de la mairie et dans les diverses représentations intercommunales.

Comme dans d'autre commune nous n'échappons pas aux difficultés pour maintenir des commerces, le restaurant le Rendez Vous a fermé définitivement début juin.

Dans un courrier, Mr et Mme Joly, boulangers de Levaré nous informent qu'ils n'approvisionneront plus nos distributeurs à partir du 27 août. Malgré nos relances, vous avez pu constater depuis plus d'un an que le distributeur à produits frais n'était plus rechargé ou très peu, celui du pain était lui souvent vide à mi-journée, c'est regrettable et ce n'était pas notre objectif quand nous avons créé ce magasin. Nous allons faire notre possible pour retrouver un ou des nouveaux commerçants pour assurer ce service de proximité.

Du côté des travaux la communauté de commune a réalisé l'enduit sur la voirie au lotissement de l'Ecotais et ainsi clôturé le programme d'enfouissement des réseaux. Concernant ceux du boulevard Testard, ils sont bien avancés, reste seulement le réseau de communication.

A la dernière réunion de conseil, nous avons validé les devis concernant le goudronnage du chemin de la Durandière, ainsi que l'aménagement entre la bascule de l'entreprise D2N et l'entreprise MAD. Ces travaux seront réalisés prochainement.

Le district de football a réceptionné les travaux de remplacement de la main courante au terrain de football, en nous accordant une subvention de 7500 euros.

Tout n'avance pas à la même vitesse : la construction des logements Mayenne Habitat, avec plus d'un an de retard (beaucoup de commune sont dans notre situation) : l'inflation des coûts de construction et la disponibilité des entreprises en sont les causes principales.

De même, après avoir choisi un architecte en mars dernier pour l'aménagement d'un logement dans l'ancien fournil, nous attendons toujours les plans, tout ceci dans un contexte où on nous demande souvent des logements en mairie.

Pour les projets futurs avec Territoire Energies Mayenne nous poursuivons l'étude sur l'installation d'une ombrière sur le parking du terrain de football ou terrain de pétanque, ainsi que la réflexion sur l'enfouissement des réseaux rue du Maine. Cette ombrière ou couverture du terrain par des panneaux photovoltaïques ne remettront pas en cause l'utilisation actuelle, suivant l'avancement du dossier une présentation pourra se faire à l'automne lors de notre réunion publique.

Avec l'équipe municipale je vous souhaite un bon été.

Bruno LESTAS

INFORMATIONS IMPORTANTES EXTRAITES DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Réunion du 05 janvier 2023

Recensement de la population 2023- Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune aura lieu en janvier et février 2023. Ce recensement sera assuré par Mme Sylvie Tanguy, en tant que coordonnateur communal et par Mme Christine Dalton, en tant qu'agent recenseur. Il est donc nécessaire de fixer le montant de la rémunération de l'Agent Recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :
de fixer la rémunération de l'agent recenseur de la façon suivante :

- ❖ Forfait logement : 3.20 € par logement
- ❖ Frais voiture : 0.50 € par kms
- ❖ 90 € pour les 2 demi-journées de formation soit 45 € chacune.

Demande de subvention pour changement main courante terrain de football au District de Football de la Mayenne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la main courante au terrain de football, en raison de sa vétusté.

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 15 298 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du District de Football de la Mayenne une subvention avec un maximum de 80 % (zone ZRR) avec un autofinancement de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis pour le changement de la main courante
- Sollicite une subvention de 80 % auprès du District de Football de la Mayenne (FFF)
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier

Versement subvention comité des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a effectué une demande de subvention suite à l'organisation de la Fête communale de septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder une subvention de 1500 €
- D'autoriser M. le Maire à mandater cette subvention au compte 65748.

Amortissement remplacement collecteur eaux usées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collecteur eaux usées lotissement de l'Ecotais a été remplacé en 2022.

Cette dépense de 16 440 € a été prise en charge par le budget assainissement et qu'il y a lieu de l'amortir.

Monsieur le Maire propose d'amortir sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à amortir le remplacement du collecteur d'eaux usées sur une durée de 10 ans.

Points sur les travaux

- Le chemin de la Durandière va être refait.
- Pour la création du logement dans l'ancien fournil de la boulangerie, la décision sera prise au moment du budget et reste liée aux subventions qui peuvent être demandées (Contrats Régionaux...)
- L'enfouissement au lotissement de l'Ecotais est terminé et celui du Boulevard Testard va commencer. Plusieurs réunions de chantier vont être programmées avec TE53.

Réunion du 27 février 2023

Election d'un adjoint

Sous la présidence de Mr LESTAS Bruno, Maire de la commune de Désertines, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint.

M Dominique LODE s'est porté candidat.

Election de l'adjoint :

Nombre de votants :	10
Suffrage blanc :	01
Nombre de suffrages exprimés :	09
Majorité absolue :	06

Résultat du scrutin :

M. Dominique LODE : 9 voix

M Dominique LODE a été proclamé adjoint au maire.

Fixation des indemnités de fonction des Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 et suivants,

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

- 1^{er} adjoint : 9.9 % (Mme BRICHET Marie)
- 2^{ème} adjoint : 9.9% (M. LODÉ Dominique)

Composition des commissions municipales

Suite à l'élection du nouvel adjoint, Mr le Maire propose de revoir les commissions municipales chargées d'examiner les projets et dossiers.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président (adjoint).

COMMISSIONS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
APPEL D'OFFRES	LESTAS Bruno (Président)	
	1 BRICHET Marie	1 JEANNEAU Isabelle
	2 LODE Dominique	2 DESHAYES Christine
	3 LEROYER Stéphane	3 FOURMOND Rolande
- Affaires scolaires et restauration	LESTAS Bruno (Président) BRICHET Marie (Vice-Présidente)	
- Affaires sociales		
	ANFRAY Arnaud	
	JEANNEAU Isabelle	
	FOURMOND Rolande	
VOIRIE – BATIMENTS	LESTAS Bruno (Président) LODE Dominique (Vice-Président)	
	LEBLANC Hervé	
	BRICHET Marie	
	LEROYER Stéphane	
	DESHAYES Christine	

	ANFRAY Arnaud
	JEANNEAU Isabelle

AGRICULTURE - PLUI	LESTAS Bruno (Président) BRICHET Marie (Vice-Présidente)
	LODE Dominique
	DESHAYES Christine
	LEBLANC Hervé
	LEROYER Stéphane
INFORMATION- COMMUNICATION	LESTAS Bruno (Président) LODE Dominique (Vice-Président)
	BRICHET Marie
	JEANNEAU Isabelle
	FOURMOND Rolande
	LODE Dominique
	RETE Jeannine
	LEROYER Stéphane

FINANCES	LESTAS Bruno
	BRICHET Marie
	LEROYER Stéphane
	JEANNEAU Isabelle
	RETE Jeannine
	LODE Dominique
	DESHAYES Christine
	ANFRAY Arnaud
	FOURMOND Rolande
	LEBLANC Hervé

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :
M. LODE Dominique en tant que représentant correspondant défense.

Désignation d'un délégué sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un élu référent sécurité routière.

Il sera le relais local privilégié pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :
M. LODE Dominique en tant que délégué sécurité routière.

Nomination d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le rôle principal du correspondant incendie et secours sous l'autorité du maire est d'assurer un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques, de renforcer les liens avec les services d'incendie et de secours et de prendre en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Nomme Mr ANFRAY Arnaud correspondant incendie et secours pour la commune de Désertines

Délégués aux commissions communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation de nouveaux représentants titulaires et suppléants des deux commissions suivantes.

Développement durable	Dominique LODE	Arnaud ANFRAY
Evaluation des transferts de charges	Bruno LESTAS	Marie BRICHET

Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de Choix

Commune - adresse : DESERTINES - Boulevard Testard

Intitulé : EFF Boulevard Testard, rue du Maine

Référence du dossier : EF-04-011-22

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
76 000,00 €	57 000,00 €	4 560,00 €	23 560,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique – Sans appui

Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000,00 €	3 000,00 €	900,00 €	12 900,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
24 000,00 €	6 000,00 €	1 440,00 €	19 440,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme pour donner suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public

Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

X	<p>A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant estimé de :</p>	<p>55 900 €</p>	<p>Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 204182</p>
----------	--	-----------------	---

D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait leur demande en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes

Ass Pêche la Colmont et ses Affluents	60 €
ASG Gorrion 30€/enfants (24)	720 €
Amicale des sapeurs-pompiers Fougerolles	200 €
Société Protectrice des Animaux	184.80 €
Cyclos du Bocage	80 €
Vélo club Le Teilleul	30 €

- D'autoriser M. le Maire à mandater ces subventions au compte 65748.

Point sur les travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux boulevard Testard ont commencé. Une réunion de chantier a eu lieu avec TE53 ; Aucun problème particulier n'a été rencontré pour le moment.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire sera normale pour 2023-2024.
- Suite à quelques débordements sonores lors de locations de la salle polyvalente, le règlement intérieur va être modifié et il sera demandé aux utilisateurs de modérer le volume sonore à partir de 3 h.

Réunion du 23 mars 2023

Augmentation de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Mr Dominique LODÉ présente au Conseil Municipal le bilan des interventions de destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune :

Sur la commune :	Sur le département :
2020 : 2	2020 : 188
2021 : 3	2021 : 94
2022 : 6	2022 : 326

Après une année plus modérée, on constate une forte explosion des populations de l'espèce. Actuellement, la convention de partenariat signée le 20 mai 2019 avec Polleniz assure une prise en charge à hauteur de 30 % du coût des interventions réalisées sur le domaine privé.

Compte tenu de l'évolution de l'espèce et afin de limiter au mieux la prolifération des frelons asiatiques, Mr le Maire propose une prise en charge à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge 50 % du coût des interventions réalisées sur le domaine privé
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec POLLENIZ

Demandes de subventions associations

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait leur demande en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes :

Comité des fêtes (animations 2023)	1500 €
AFN	170 €
Association Désertines Pétanque	200 €
La Dynamique	200 €
U.S.D	1220 €
APE	330 €
ACDV (Association Chasse Désertines Vieuvy)	200 €

- D'autoriser Mr le Maire à mandater ces subventions au compte 65748.

Présentation des comptes 2022

Mme BRICHET Marie présente au Conseil Municipal les comptes 2022 de la commune.
Aucune remarque n'est soulevée.

Préparation du budget 2023

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des travaux en investissement à prévoir en 2023 :

- Enfouissement des réseaux Bd Testard.
- Le relampage de l'église
- La réfection du chemin de la Durandière
- La main courante du terrain de football
- La création d'un logement dans l'ancien fournil de la boulangerie

Bilan de la matinée de travail

Mme BRICHET présente le bilan de la matinée de travail du samedi 4 mars.

Salle polyvalente :

- Pendant les travaux de peinture, en profiter pour nettoyer les poutres.
 - Rideaux de la scène à changer et voir si possible de repeindre l'encadrement.
 - Bar, l'intérieur est à repeindre ou bien trouver une crédence facile à nettoyer
- L'entretien de l'extérieur de la salle est à prévoir.

Achats à prévoir :

- Rince verres
- Percolateur
- Chauffe-plat.

Panneaux solaires : une réflexion est lancée.

WC foot : Plaque dangereuse qu'il va falloir fixer correctement.

Sapin du terrain de foot à tailler

Cimetière : Se renseigner sur les anciennes tombes pour pouvoir abattre les haies.

Terrain de tennis : Poteaux à renforcer ou à changer et grillage à tendre.

Bilan du recensement de la population

Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier 18 février 2023 et a été effectué par Mme DALTON Christine, agent recenseur.

307 logements ont été identifiés sur la commune répartis ainsi :

- 231 résidences principales
- 52 résidences secondaires
- 23 logements vacants

(1 logement n'a pu être recensé suite au refus de l'habitant)

Pour une population de 465 habitants.

Le pourcentage des réponses par internet s'élève à 91.83 %

Questions diverses

- Suite à l'aménagement d'une réserve d'eau pour les pompiers au lieu-dit le Carrefour, des panneaux de signalisation sont commandés et vont être installés.

Réunion du 06 avril 2023

Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal de Désertines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

FIXE pour 2023 les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.72 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15.93 %

Vote des budgets primitifs

Les budgets primitifs 2023 ont été étudiés et votés comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 759 305.04 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 506 788.42 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 16 564.06 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 26 142.04 €

Budget lotissement du Domaine 3ème tranche

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Subvention classe verte école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par l'école pour le séjour classe verte au bois du Tay du 3 au 5 mai 2023.

Le coût total s'élève à 2777 €, comprenant :

- ✓ Hébergement et petits déjeuners : 1399 €
- ✓ Le transport : 468 €
- ✓ Balade à poney : 330 €
- ✓ Chasse au trésor : 70 € (CE/CM) et 60 € (maternelle et CP)
- ✓ Randonnée : 220 € (intervention de 2h de Mayenne Nature Environnement)
- ✓ Repas : 230 €

Le montant total étant divisé par 4 (APE, Ecole, Famille et Commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder à l'école de Désertines une subvention de 695 € pour la classe verte
- D'autoriser M. le Maire à mandater cette subvention au compte 65748

Réunion du 22 mai 2023

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales a été installée à l'issue des élections municipales de 2020.

Conformément à l'article R17 du même code, les membres de cette commission étant nommés pour trois ans, ils doivent être renouvelés cette année.

Monsieur le Maire explique que le rôle de la commission de contrôle consiste à exercer un contrôle à posteriori après la décision du maire, à statuer sur les recours administratifs préalables, à s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Il est précisé que le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent y siéger.

Après avoir entendu cet exposé, M LEROYER Stéphane accepte de participer à la commission de contrôle. Mme DESHAYES Christine est désignée en tant que suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide la candidature de M LEROYER Stéphane en tant que membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales et Mme DESHAYES Christine suppléante

Présentation Projet Ombrières

M. le Maire présente un PowerPoint envoyé par la société SEE YOU SUN, partenaire de la SEM, expliquant le futur projet de l'ombrière, situé près du terrain de football.

Ce projet est en réflexion et sera exposé plus en détail lors d'une prochaine réunion publique.

Questions diverses

- Le devis pour la réfection du chemin de la Durandière n'a toujours pas été reçu.
- Le Conseil Municipal est favorable à ce qu'un devis soit demandé pour qu'une portion de trottoir entre les sociétés MAD et D2N, ainsi que le trottoir détruit lors de l'orage, rue de Bretagne soient recouverts d'enrobé.

- Toute la main courante du terrain de foot a été enlevée par le club et l'entreprise va pouvoir commencer la pose de la nouvelle.

- L'archiviste est dans les locaux de la mairie et a commencé sa mission qui durera environ 40 jours.

- Une antenne relais va être implantée au lieu-dit la Chapelle au gobé, dans le cadre de l'opération mille antennes, afin de combler les zones blanches et de permettre à tous d'avoir accès à la téléphonie mobile.

- Une opération surveillance des cours d'eau va commencer, sous la houlette du service rivière de la communauté de commune du bocage mayennais. Les propriétaires riverains des cours d'eau recevront un courrier individuellement afin que chacun veille à nettoyer et à entretenir sa parcelle afin d'éviter à l'avenir et en cas de fortes précipitations, le bouchage et la dégradation des ponts.

- Les portes ouvertes de l'école auront lieu le 10 juin.

- Le Conseil Municipal se réunira le 9 juin à 12h30 afin de désigner délégué et suppléant pour les élections sénatoriales de 2023.

LA VIE COMMUNALE



Depuis le 1er juillet 2022, la réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales est entrée en vigueur, elle modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales, et a, notamment, mis fin à l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal des communes.

Cependant, dans sa nouvelle rédaction, l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de la séance est approuvé à la séance suivante et affiché et mis en ligne la semaine qui suit.

N'hésitez pas à consulter notre site : desertines53.fr ,

dans la rubrique = Votre mairie et ses services / Vie Municipale / Séances du Conseil

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
• WEEK-END <i>(du vendredi après-midi au dimanche soir)</i>	175 €	260 €
• Journée supplémentaire	50 €	60 €
• ½ journée supplémentaire	35 €	40 €
• Petite Salle la journée	60 €	-
• 1 repas en semaine	100 €	140 €
• Concours de belote / Loto	45 €	100 €
• Vins d'honneur <i>(verres compris)</i>	40 €	60 €
• Soirée dansante <i>(avec repas)</i>	320 €	410 €
• Bal public / Bal disco	160 €	550 €
• Théâtre / Assemblée générale <i>(verre compris)</i>	45 €	80 €
• Réunion / Conférence <i>(verre compris)</i>	-	35 €
• Thé dansant	120 €	160 €



La vaisselle est facturée au prix de 0.35 € l'unité pour un couvert complet et 0.20 € l'unité pour un couvert lunch (couteau, fourchette et verre). La vaisselle neuve 0.70 € le couvert complet.



Le gaz et l'électricité seront facturés en plus de la location suivant le relevé de compteur qui sera effectué à la remise des clés et au retour. Le KW sera facturé au prix de 0.21 € et le gaz au prix de 8 € le m3.

La salle devra être rendue propre ou il sera facturé 50 € de l'heure de travail effectué.

Il est désormais demandé au locataire une attestation d'assurance à chaque location.

Pour toutes réservations payantes, il sera demandé le versement des arrhes à hauteur de 50 % du tarif de la location à la réservation. Ces arrhes seront versées directement à la caisse du trésorier. En cas d'annulation cette somme restera acquise à la commune.



Pour la remise des clés lors de la location de la salle polyvalente, il faut s'adresser à **Mme LECORDIER Delphine : 06.59.40.39.65**

Afin de faciliter l'organisation de la location de la vaisselle, il est nécessaire d'appeler quelques jours avant et de bien calculer les quantités à réserver, Mme LECORDIER étant absente le Samedi.



Inscription des nouveaux habitants

Il serait souhaitable que les nouveaux résidents et les personnes ayant une maison secondaire sur la commune se fassent connaître en mairie pour faciliter les contacts.

Would all new home owners in Désertines please visit the Town Hall to introduce themselves in order to make contact easier.

Déchetterie Relais

Horaires et dates :

La déchetterie relais est ouverte le 2^{ème} et le dernier vendredi du mois de **14h à 17h**.

ATTENTION :

Ne sont pas acceptés :

- ✗ les **pneus**, les **gravats**, les **bouteilles de gaz**.
- ✗ les **pots de peinture** (métallique et plastiques, vide ou pleins)
- ✗ les **bidons ayant contenu des produits considérés comme dangereux** (huile pour moteur, pétrole, lessive agricole, white spirit phytosanitaires ...)
- ✗ les **appareils électriques et électroniques** : téléviseurs, ordinateurs, magnétoscopes...



Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Gorrion :

Horaires d'ouverture :



Lundi	14h-18h
Mardi	Fermé
Mercredi	14h-18h
Jeudi	Fermé
Vendredi	14h-18h
Samedi	10h-12h /14h-18h

Dernière entrée : 15 mn avant la fermeture

Du 1er novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

Avenue Émile Zola - 53120 GORRON (route de Fougères)

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes - 02.43.08.15.69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN EST INTERDIT



Selon le Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé sous peine de sanctions !

Les déchets verts (déchets de jardin et de parc) sont considérés comme des déchets ménagers. Par conséquent, il est interdit de brûler dans son jardin des déchets verts provenant d'un élagage de la taille d'arbustes et de haies, de la tonte de gazon, de l'entretien des espaces verts etc...

Et pensez aussi à vos voisins qui n'ont pas à être incommodés par la fumée et les odeurs ! La déchèterie relais de la commune reste accessible à tous, en venant retirer les clés à la mairie pendant les horaires d'ouverture

CONGÉS D'ÉTÉ

La mairie sera fermée du 17 juillet au 29 juillet
Une permanence sera assurée 2 matinées par semaine (lundi et vendredi).

En cas d'urgence, vous pourrez contacter :

Le : 06.26.59.63.52

Ou le : 06 73 08 16 32



REPAS DU CCAS

Cette année, le repas du CCAS est fixé
au samedi **30 septembre 2023**.



The CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – and you

The CCAS is part of the social fabric of the Commune in France, inspired by the 'fraternité' element of the French devise. There is an overlap with what we would think of as Citizen's Advice, as it helps direct people towards the best sources of information and help depending on their circumstances, but the 'Action Sociale' refers more to *social responsibility* (that is actions designed to improve people's lives) than just *social activities*. That said, social activities can be involved, most notably events to bring together the older members of the community. Although the format and age qualification vary from commune to commune, in Désertines this takes the form of an annual meal to which residents aged 70 or over, together with their partners, are invited. The meal is free for 'qualifying' invitees, half price for accompanying partners, and usually takes place in September, although invitations are issued earlier in the year. If you qualify (being resident and aged 70 or more), please contact Sylvie at the Mairie to make sure that you receive your invitation (usually verbal). As well as the chance to enjoy a delicious meal, it is also a very warm, traditional, community event and an ideal opportunity to get to know your neighbours and integrate into the commune – not to mention a chance to practise your French!

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023

Information aux usagers du 28 juin 2023

Mesdames et Messieurs les habitants et chefs d'entreprises du Bocage Mayennais,

Vous recevez traditionnellement votre facture pour l'enlèvement et le traitement de vos ordures ménagères au printemps de chaque année, avec une date limite de paiement fixée au 30 juin de l'année en cours. Tel aurait dû être le cas en 2023...

Le fait est que c'est la Communauté de Communes qui édite la liste des redevables et les montants qui s'y rapportent, mais que c'est la Trésorerie qui édite les factures et vous les fait parvenir.

Cette dernière a constaté, au moment de la génération des flux informatiques, que des anomalies avaient perturbé les éditions et cela vaut pour d'autres collectivités du département.

En clair, certains d'entre vous ont reçu leurs factures, d'autres les attendent encore, et parfois dans la même commune.

Que faire dans cette situation ?

• **Si vous avez opté pour le prélèvement automatique**, vous avez été prélevés, votre facture a été éditée et **vous n'avez aucune démarche à faire**,

.Pour les autres moyens de paiement :

o **Vous avez reçu votre facture** : vous êtes invités à la **payer avant la date limite de paiement du 30 juin**,

o **Vous n'avez pas reçu votre facture** : vous la recevrez normalement très prochainement et vous disposerez d'un délai de 3 semaines pour vous acquitter, délai prolongé pendant la période du 7 juillet au 15 août pour tenir compte de la période de congés. Elle portera toujours une date limite de paiement au 30 juin, mais ceci n'entraînera évidemment aucune pénalité (même s'il est possible que vous receviez une lettre de relance).

Si vous recevez une lettre de relance sans avoir reçu votre facture initiale, prévenez les services de la Communauté de Communes, qui fera le lien avec la Trésorerie.

Dans tous les cas, si vous avez des doutes, je vous invite à nous contacter :

• **De préférence par courriel** pour garder une trace écrite à : redevance@bocage-mayennais.fr
• **Par téléphone à la CCBM : 02 43 08 77 60**

Vous pouvez contacter aussi la Trésorerie à Mayenne : sgc.mayenne@dgfip.fiances.gouv.fr
Vous avez enfin la possibilité de vous rendre dans un Espace France Services (**au sein des mairies d'Ambrières les Vallées, de Gorron et de Landivy**).

LES ASSOCIATIONS DU CANTON

Les Virades de l'espoir

Cette année encore les Virades de l'Espoir sont de retour pour une nouvelle édition. Celle-ci se déroulera aux « Vallons de la Lortière » sur la commune de Landivy le dimanche 24 Septembre 2023.

Dès 9h, commenceront les diverses activités : randonnées piétons et cyclo, country, vente de saucissons et bien d'autres activités à venir découvrir sur place.

Toute l'année, les bénévoles de l'association ainsi que la commune organisatrice se mobilisent pour faire de cette journée une belle fête au profit de « *Vaincre la Mucoviscidose* ».

La recherche avance et des traitements voient le jour, alors continuons encore et encore à récolter des fonds pour lutter contre cette maladie.

Tout cela ne serait pas possible sans vous, donc venez nombreux nous rejoindre pour passer un joli moment tous ensemble.

Et n'oubliez pas, il est toujours possible de déposer vos journaux dans les différents points de collectes de chaque commune.

Merci d'avance à toutes et tous et nous vous attendons nombreux le 24 septembre.

L'équipe des Virades de l'Espoir

Pour plus de renseignements :

Hercend Gérard : 06.04.09.92.68

Barbedette Philippe : 06.32.19.37.05

Barbedette Audrey : audreybarbedette1@gmail.com



EN BREF

Un grand merci aux deux personnes bénévoles de la commune qui ont remis en état le calvaire situé à la sortie du chemin « Les Hauts Mortiers » route de Fougerolles du Plessis à Désertines.



Bravo à ces deux volontaires qui ont œuvré dans le but de conserver et protéger notre patrimoine.

Pour info : Monsieur BARENTON a été maire de Désertines de 1840 à 1850.

Le lundi 8 mai 2023, commémoration du 78ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Rassemblement et dépôt de gerbes à notre monument aux morts, en mémoire à tous les combattants qui ont donné leur vie pour la France durant ces années de guerre.



L'école

**Cette fin d'année a été rythmée par les projets à l'école de Désertines.
Petit retour en images sur les différentes activités auxquelles les élèves ont pu participer.**

Une classe verte de 3 jours en immersion au Bois du Tay, et cette année les élèves n'ont pas chômé : ils ont, par petits groupes, fait les courses, cuisiné les goûters pour les trois jours, préparé les repas et géré le service de ceux-ci. Les journées étaient également bien remplies entre les randonnées, la chasse au trésor ou encore la balade à poney. Une classe verte qui a une fois de plus soudé notre petite école et renforcé les liens qui unissent les élèves.



Grâce à l'intervention de Raphaël, un professeur de l'école de musique de Gorron, les élèves d'élémentaire ont écrit une chanson qu'ils ont ensuite mis en musique. Les élèves ont pu interpréter leur chanson devant leurs proches lors de la kermesse de l'école qui a eu lieu le 17 juin.

Chanson de l'école de Désertines

*Je vais vite récupérer
Du bois dans la grande forêt
Je vois un olivier noirci
Ne lui donne pas un coup de scie*

*Cuisiner ses propres goûters
Pour éviter tous ces déchets
Les oiseaux viennent dans les nichoirs
Puis s'envolent jusqu'aux mangeoires
A Désertines, on peut le voir*

*La chenille verte avance
Mais pour que le papillon danse
Il ne faut pas couper les fleurs
Sinon tout le monde aura peur*



*Cuisiner ses propres goûters
Pour éviter tous ces déchets
Les oiseaux viennent dans les nichoirs
Puis s'envolent jusqu'aux mangeoires
A Désertines, on peut le voir*

*Je nage dans l'océan bleu
Un sac poubelle flotte au milieu
Je ramasse le déchet dans l'eau
Pour que notre océan soit beau*

*Cuisiner ses propres goûters
Pour éviter tous ces déchets
Les oiseaux viennent dans les nichoirs
Puis s'envolent jusqu'aux mangeoires
A Désertines, on peut le voir*

Les ateliers hebdomadaires se sont également poursuivis. Les élèves ont découvert de nouvelles recettes pour fabriquer de la pâte à tartiner, des yaourts mais aussi de la lessive, du baume à lèvres ou encore des feuilles de papier recyclé.



De nouveaux légumes ont également vu le jour dans le jardin de l'école grâce à l'entretien effectué par nos petites mains.



Cette année encore, les élèves ont fêté le carnaval comme il se doit en animant avec joie les rues de Désertines.



La balade s'est clôturée à la salle des fêtes où les élèves ont rejoint les personnes du club « Y'a de la joie » pour un délicieux goûter.

La classe enfantine a eu la chance de participer cette année au festival Croq les mots Marmots. Les élèves ont tout d'abord accueillis Audrey POUSSIER, une auteure de littérature jeunesse puis ont réalisé un livre à sa manière. Ils ont ensuite présenté leur travail lors du salon le 1er juin et ont pu admirer le travail effectué par les autres classes et auteurs. Vous pouvez accéder au musée virtuel par ce lien : <https://gwenchlan-hamon.canoprof.fr/eleve/numericroq/numericroq2023.zip/>



Encore une belle année qui se termine à l'école de Désertines. Nous souhaitons une bonne continuation à nos deux CM2 qui s'en iront joyeusement au collège à la rentrée prochaine !

Les maîtresses
Hélène et Floriane

Merci à Floriane LE GOFF pour avoir passé deux années sur l'école, bon vent à elle pour ses futurs projets. L'école accueillera une nouvelle enseignante à la rentrée prochaine pour prendre la relève

LES ASSOCIATIONS

Société de Chasse Saint Hubert SHD

Désertines – Vieuvy – Saint Aubin Fosse Louvain



Le 30 juin 2023 notre saison de chasse s'est achevée, et la nouvelle débute déjà. Depuis la création de notre association, elle sera notre **94^{ème}** saison.

Aux comptages de janvier dernier, nous avons constaté que la population de renards stagne à 0,65 renard/km, la galle est vraiment moins présente sur les animaux. Nous continuons à contrôler la population tout au long de la saison.

...

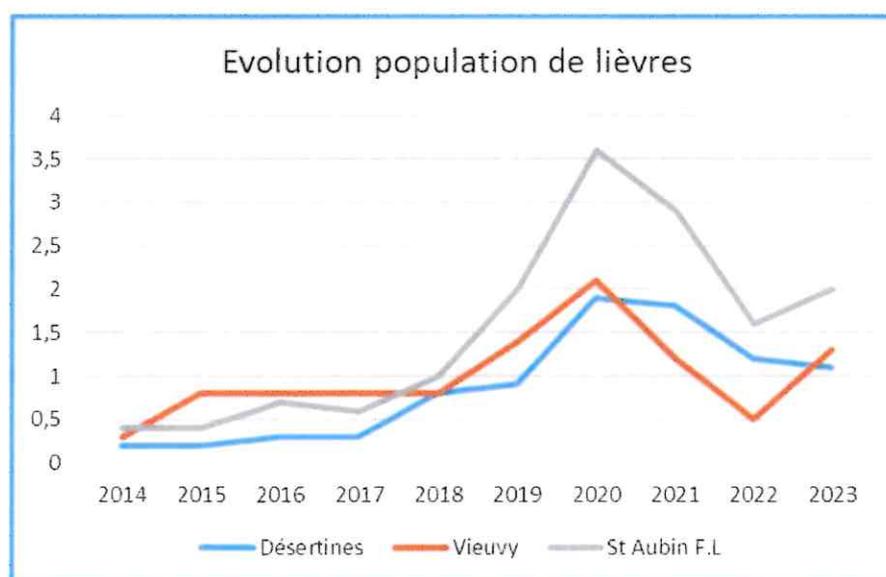


Concernant l'espèce lièvre, comme nous pouvons le constater sur le graphique des comptages ci-dessous, la population est légèrement repartie à la hausse. Cette dynamique restera cependant à confirmer dans les prochaines années, nous restons vigilants et surveillons les épisodes de maladie hémorragique EBHS.

Pour rappel, l'an dernier nous n'avions pas chassé les lièvres sur le territoire entier du GIC, car la courbe montrait clairement une baisse inexplicable.

Les comptages de janvier 2023 montrent que la population se maintient sur nos terrains. Cependant la dynamique reste faible et nous resterons attentifs sur cette évolution.

Étant donné que la population reste faible sur l'ensemble du territoire du GIC du Bocage, les membres du GIC se sont prononcés pour ouvrir la chasse au lièvre sur la saison à venir, à hauteur d'un lièvre prélevé sur 200 hectares. Ainsi, les prélèvements seront limités sur nos terrains.



Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent. Il est important de recenser les cas de mortalité anormale et de faire analyser les animaux.

Si vous trouvez un lièvre mort, sans trace de collision apparente, nous remercions les propriétaires de nous prévenir afin que le technicien de la fédération vienne le récupérer pour le faire analyser en laboratoire.

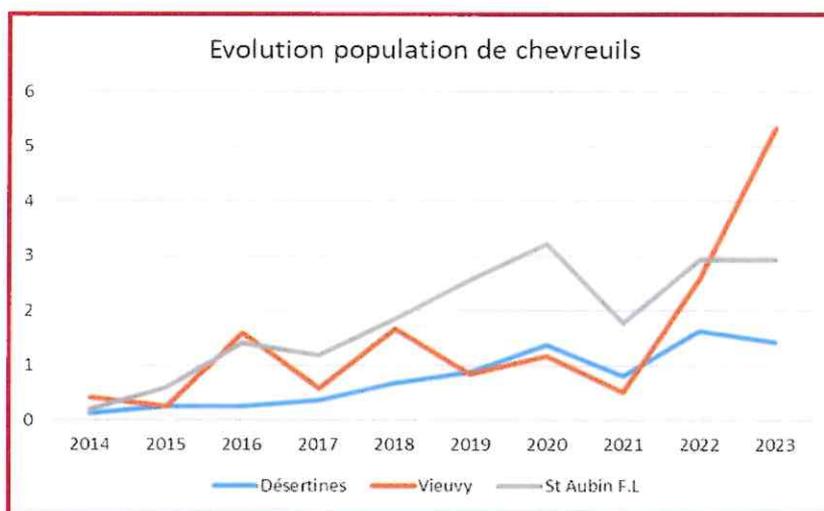


Cette saison, nous constatons encore une stagnation des prélèvements de corvidés. La population est globalement stable, sauf dans certains secteurs de la société. Néanmoins notre vigilance reste active, et nous invitons les propriétaires adhérents de la société, à nous avertir le plus tôt possible, en cas d'invasion.

Les choucas des tours sont aussi très présents mais nous ne pouvons pas chasser cette espèce, car elle est protégée.

La population de chevreuil continue à augmenter sur nos terrains, ce qui démontre que la gestion et les prélèvements sont adaptés.

Le GIC du Bocage centralise toutes les demandes de bracelets de chevreuils des adhérents des 10 communes. Pour notre société de chasse, 20 animaux seront prélevés en 2023-2024 sur les 3 communes.



Nous invitons les éventuels nouveaux chasseurs intéressés pour devenir adhérents de notre association, à bien vouloir se faire connaître auprès de notre président avant la fin du mois d'août.

La surface totale de la société de chasse pour la saison 2023-24, sera de **2219 hectares**.

Chaque année nous procédons à quelques mises à jour si nécessaire. Ainsi nous nous rapprocherons de certains de nos propriétaires dans les mois à venir, afin de finaliser cette actualisation.



Nous organisons un loto cette été, il aura lieu le dimanche 16 juillet 2023. Nous remercions les bénévoles qui nous aident pour l'organisation et pour le déroulement de ce loto. Merci à tous pour votre présence.

Dans l'attente de l'ouverture de la prochaine saison 2023-2024, l'ensemble des chasseurs vous souhaitent d'excellentes vacances estivales.

Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage

Brecé, Carelles, Colombiers du Plessis, Désertines, Gorron, Hercé, Lesbois, Levaré, Saint Aubin Fosse Louvain, Vieuvy



GIC du Bocage

L'assemblée générale du GIC du Bocage a eu lieu début avril 2023.

Au vu de la stagnation de nos populations de lièvres, les représentants ont voté à la majorité, la chasse au lièvre sur l'ensemble du territoire du GIC à hauteur **d'un lièvre attribué pour 200 hectares de terrain**. Nous réalisons que l'espèce a une faible dynamique sur nos terrains, et nous décidons cette mesure car le but du GIC a toujours été d'adapter la gestion des espèces de manière responsable, réfléchie, et concertée.

Sur 2022-23, la chasse au lièvre était fermée sur le GIC du Bocage, et aucun lièvre n'a été prélevé par un chasseur sur les communes.

Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent sur nos terrains. La fédération des chasseurs propose l'analyse gratuite des animaux morts pour renforcer nos connaissances sur la maladie. En cas de découverte d'un animal mort sans trace de collision, nous demandons aux propriétaires et aux promeneurs de prévenir les responsables des sociétés de chasse et des chasses privées. Ils se chargeront de transmettre ce dernier au technicien de la fédération qui le fera analyser pour en connaître la cause.

En ce qui concerne le chevreuil, la demande de bracelets se fait maintenant au nom du GIC. Ainsi, pour la saison prochaine, **73 bracelets** ont été attribués pour l'ensemble du territoire.

Pour rappel, son but principal est :



- de rassembler les chasseurs adhérents de toutes nos communes et de pouvoir échanger sur la protection et la gestion des espèces sauvages ; pour le moment, principalement les espèces chevreuil et lièvre,
- de gérer l'espèce lièvre sur un territoire très étendu et donc de protéger les animaux d'une gestion disproportionnée et inadaptée,
- de partager un contrat de service à la Fédération des chasseurs et de mutualiser nos futures demandes de plan de chasse,
- de conseiller la fédération des chasseurs sur les attributions de nos futurs plans de chasse lièvre.

Les sociétés de chasse et chasseurs privés adhérents au GIC rassemblent leurs territoires de chasse et la surface totale du GIC du Bocage est à ce jour de plus de **6303 hectares**.

Les propriétaires et les détenteurs de droit de chasse souhaitant des renseignements ou voulant adhérer à notre GIC, peuvent nous contacter par mail, via notre secrétaire, à l'adresse : gicdubocage@gmail.com

L'amicale des AFN

Concours de pétanque en doublette organisé par les AFN le 12 août.
Indemnisé à la partie gagnée.
Ouvert à tous
A partir de 13h30.

Désertines pétanque

Le club de pétanque organise un concours le 16 septembre ouvert à tous les habitants de la commune (1 licencié + 1 non licencié)

La Dynamique

La saison 2022/2023 s'est terminée le 30 Juin dernier avec 18 adhérentes.
Pour la saison prochaine, les cours de gymnastique reprendront le **Jeudi 7 Septembre 2023**.

Toute nouvelle personne qui serait intéressée par cette activité sportive sera la bienvenue.

N'hésitez pas à contacter la présidente de l'association La Dynamique *Rolande FOURMOND* au 07 63 50 45 16 ou toute autres personne déjà adhérente.

Bel été et bonnes vacances.



U.S.D.



Pour la saison 2022/2023 l'US DESERTINES compte :

- 42 licences (56 l'an passé) dont :
 - * 4 vétérans
 - * 35 séniors
 - * 7 dirigeants

Cette année, nous avons arrêté les licences jeunes en accord avec le football club de Gorrion.

Compétitions :

- Coupe de France

- ✓ 1^{er} tour : Juvigné (3-3; Tab 4-2)
- ✓ 2^{ème} tour : Le Genest (2-2; Tab 3-1)
- ✗ 3^{ème} tour : La Suze Roeze FC (1-8)

Il y a eu un très beau parcours en coupe de France. C'est la première fois que l'équipe fanion de Désertines atteint le troisième tour. Ils ont affronté la SUZE, équipe qui évolue en Régional 1; une défaite 8-1 mais ils retiennent une belle expérience avec un public qui était venu nombreux.

- Championnats :

Division 3

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	LARCHAMP LMFC	47	18	16	0	1	1	78	10	0	68
2	BRECE SPORTS	40	18	13	1	4	0	68	31	0	37
3	DESERTINES	37	18	12	1	5	0	69	24	0	45
4	OISSEAU AS	35	18	11	2	5	0	76	23	0	53
5	ST PIERRE DES LANDES 2	31	18	10	1	7	0	71	43	0	28
6	GORRON FC 2	27	18	8	3	7	0	51	49	0	2
7	LANDIVY PONTMAIN FC 2	21	18	7	0	11	0	35	52	0	-17
8	ST FRAIMBAULT AJS 2	13	18	5	0	11	2	17	76	0	-59
9	FOUGEROLLES US 2	4	18	2	0	14	2	10	103	0	-93
10	ERNÉE 4	-2	18	1	0	12	5	19	89	0	-70

3 ^{ème} avec 37 points

4 ^{ème} attaques avec 69 buts marqués
--

3 ^{ème} défenses avec 24 buts encaissés
--

Division 4

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	AMBRIERES CIGNE FC 4	35	14	11	2	1	0	44	14	0	30
2	PARIGNÉ S/BRAYE US 2	29	14	9	2	3	0	39	14	0	25
3	DESERTINES US 2	22	14	6	4	4	0	39	29	0	10
4	ST MARS/COLMONT US	19	14	6	1	7	0	40	40	0	0
5	LA DORÉE AS 2	17	14	5	2	7	0	24	38	0	-14
6	LE PAS SPORTS	14	14	4	2	8	0	23	36	0	-13
7	BIGOTTIERE ALEXAIN 2	14	14	4	2	8	0	23	44	0	-21
8	BRECÉ SPORTS 2	8	14	2	3	8	1	19	36	0	-17
9	FOUGEROLLES US 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	ERNÉE 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3 ^{ème} avec 22 points
3 ^{ème} attaques avec 39 buts marqués
3 ^{ème} défenses avec 29 buts encaissés

Nous remercions les joueurs, dirigeants et bénévoles pour leur investissement et leur disponibilité. Nous remercions également toutes les personnes qui participent à nos événements annuels (tournoi de foot et soirée du foot), ce qui nous permet une bonne dynamique au sein du club.

Le club y'a d'la joie

Nous avons repris nos activités : tous les jeudis, belote et pétanque. Nous avons eu le concours de pétanque cantonal où une équipe de Désertines s'est qualifiée pour le concours départemental. Le prochain concours de belote aura lieu le 10 octobre, le repas champêtre le 24 août et le repas de Noël le 13 décembre. Les thés dansants sont tous les premiers jeudis du mois. Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

La Présidente

L'association Gémini

En août 2022, Gemini a présenté la production de théâtre musical "SPOTLIGHT ON BROADWAY" au Théâtre de Mayenne, et après le spectacle très réussi, nous avons pu donner 1000 € à charité.

L'association Gemini produit des événements de cabaret, des spectacles de théâtre et des événements de danse dans la région, et tous les bénéfices des événements sont reversés à des charities.

Les billets pour AROUND THE WORLD peuvent être commandés en envoyant un courriel à normandymusic@yahoo.com. Adulte €15, enfants (moins de 12 ans) €10

On Saturday, 5th August 2023 at 19h15, The Gemini Association singers and dancers presents "AROUND THE WORLD", a musical theatre production, in the Municipal Theatre, Mayenne (in the grounds of Mayenne Chateau) It features a musical journey around the World, with popular songs from many countries.

In August 2022, Gemini presented the musical theatre production, "SPOTLIGHT ON BROADWAY" in Mayenne Theatre, and after the highly successful show, we were able to give €1000 to charity.

The Gemini Association produce Cabaret events, theatre shows and dance events in the area, and all proceeds of the events are given to charities.

Tickets for AROUND THE WORLD can be ordered by emailing normandymusic@yahoo.com. Adults €15, children (under12) €10



Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes s'est réjoui de sa soirée du 18 mars 2023. En effet les personnes de la commune et autres ont répondu présents. Ils ont permis de rendre cette soirée une réussite économique et festives.

Le prochain événement aura lieu le samedi 2 septembre 2023 pour la traditionnelle soirée moules frites et le dimanche 3 septembre pour la fête communale autour de plusieurs activités dans la commune notamment des jeux en bois l'après-midi.

Le bureau du comité des fêtes vous attend nombreux pour la fête communale.

NUMÉROS UTILES

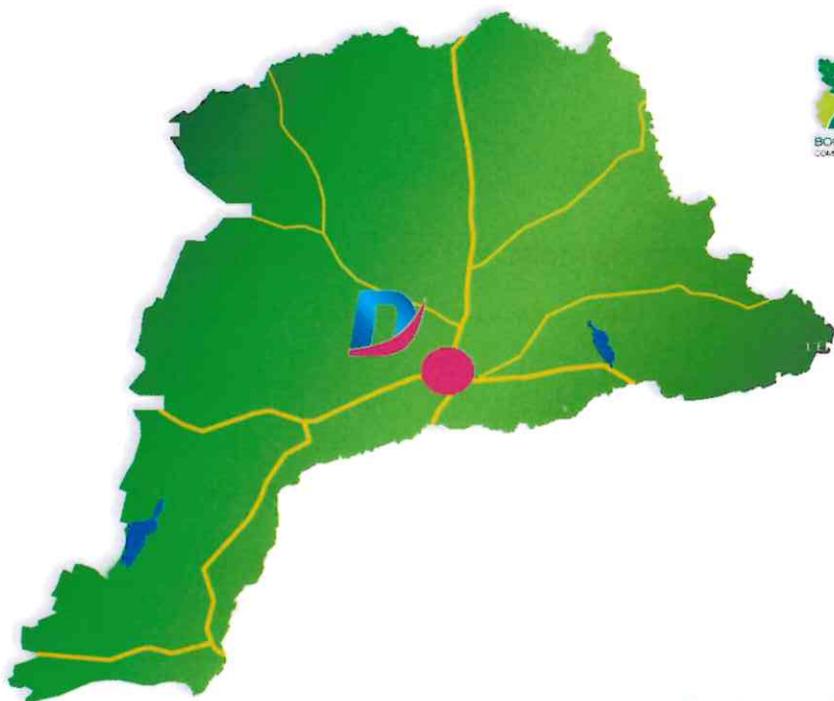
<i>Ecole Publique</i>	02 43 00 60 64
<i>Cantine Scolaire</i>	02 43 04 63 95
<i>Garderie</i>	02 43 00 60 64
<i>Espace France Services Gorrion</i> CAF. MSA. CARSAT. CPAM	02 43 30 10 58
<i>A.D.M.R</i> 5, rue du Maine. Fougerolles du Plessis horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi : 9h 12h et 13h15 16h15 Mercredi de 9h à 12h	02 43 05 70 95
<i>Assistante sociale</i> 3, rue Cour de Forges - Gorrion	02 43 08 06 03
<i>SIMAD</i> Ouvert du lundi au vendredi De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00	02 43 08 83 52
<i>Médiateur/Conciliateur</i> Permanence à Landivy le 1 ^{er} mardi du mois	02 43 05 42 05
<i>C.C.B.M</i> 1, Grande Rue – Gorrion www.bocage-mayennais.fr	02 43 08 47 47
<i>Centre des Impôts</i> 75, rue des Alouettes- Mayenne	02 43 04 81 46
<i>Petit Pégase</i>	0806 800 053
<i>Gendarmerie de Landivy</i>	02 43 05 42 39
<i>ENEDIS</i>	09 726 750 53
<i>SAUR (eau et assainissement)</i>	02 44 71 05 58
<i>SENUM (assainissement non collectif)</i>	02 43 05 13 29
URGENCES POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
ANTIPOISON : Rennes Angers	02 99 59 22 22 02 41 48 21 21

Désertines

53
Commune de la Mayenne

Désertines

La Mayenne



Mairie de Désertines

Rue de Normandie

53190 DÉSERTINES

Tél : 02.43.00.61.43

E-mail : contact@desertines53.fr

www.desertines53.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Jeudi : 9h-12h

Mardi et Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) : 9h-12h

Fermé le mercredi